



## COMITÉ EXÉCUTIF

**DATE:** Le mercredi 9 janvier 2019  
**ENDROIT:** Le Grand-Saut Ristorante  
155, boul. Broadway  
Grand-Sault, NB  
**HEURE:** 17 h 30

---

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président, M. Jean-Pierre Ouellet, appela la réunion à l'ordre à 17 h 30, il souhaita la bienvenue aux membres présents.

<b>Membres présents</b>	
M. Jean-Pierre Ouellet, président	Maire de Communauté de Haut-Madawaska
M. France Roussel, vice-président	Maire de Drummond
<b>Membre absent</b>	
Mme Brigitte Martin	Représentante de DSL
<b>Personnel présent</b>	
Mme Catherine Dufour	Directrice des opérations du service d'urbanisme
Mme Johanne Thibodeau	Directrice des finances
M. Paul Ablert	Directeur intérim du service des déchets

#### 2. Dossier : Cas juridique

Discussion au niveau des options reçues. L'exécutif demande à Johanne de vérifier avec Mathieu Voyer à la province si c'est possible de passer un versement d'indemnité pour l'employé en question dans le budget de la gouvernance vu qu'il s'agit d'un cas particulier, par la suite une discussion au niveau des options sera entreprise avec notre avocat.

#### 3. Dossier : Retour possible d'un employé en invalidité longue durée

Dès que nous aurons un papier médical qui dit qu'il est apte à revenir au travail, on va d'avant avec la procédure prévue qui est la rencontre au bureau de Grand-Sault avec M. Jean-Pierre Ouellet, M. France Roussel et Mme Catherine Dufour

#### 4. Lettre à M. Paul Albert : Acceptation des déchets additionnels du Maine

L'exécutif recommande d'accepter le tonnage de déchets additionnels du Maine.

**5. Nomination de trois (3) membres au Comité de révision de la planification**

- a) Le comité de CRP se retrouve avec 3 postes à combler et l'exécutif recommande à Catherine d'aller de l'avant avec les noms qu'elle a reçus si ces derniers acceptent de siéger sur le comité
- b) Discussion et questionnement au niveau du calcul du solde des journées de maladie monnayables en date du 28 février 2018, soit à la mise en place de la nouvelle politique selon laquelle ces journées ne sont plus monnayables. Il fut convenu que le calcul doit être fait avec le nombre d'heures disponibles à cette date au taux horaire du 28 février 2018 et non au taux horaire lors du départ des employés.

**6. Ajournement**

La réunion fut ajournée par le président à 19 h 45.

.....  
**JEAN-PIERRE OUELLET, président**

.....  
**FRANCE ROUSSEL, vice-président**